



ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT GARE DE MONTSOULT
RUE EMILE COMBRES
N°46/2026

Le Maire de la commune de Montsoul,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par la société FILLOUX, représentée par Monsieur Stéphane GUERIN, sise 5 avenue des Cures – 95580 ANDILLY (France),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre la réalisation de travaux de voirie en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux de réfection de nids de poule seront réalisés sur la voirie autour du parvis de la gare de Montsoul, rue Émile Combres.

Article 2 : Les travaux se dérouleront à compter du 29 avril 2026, pour une durée de 2 jours calendaires, soit jusqu'au 30 avril 2026 inclus.

Article 3 : La circulation de tous les véhicules sera interdite au droit du chantier, sur la voirie autour du parvis de la gare de Montsoul, rue Émile Combres, pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, au droit du chantier, sur la voirie située autour du parvis de la gare de Montsoul, rue Émile Combres, pendant toute la durée des travaux.

Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par le demandeur (société FILLOUX), qui en assurera la conformité.

Article 6 : L'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant sur le chantier.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux du chantier.

Monsieur le Directeur Général des Services, La Majore de la Gendarmerie de Montsoul, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont et à l'entreprise FILLOUX.

Fait à Montsoul le 24 avril 2026,

Le Maire,
Silvio BIELLO,

